

Bruxelles, le 17 mai 2021
(OR. en)

8766/21

JEUN 49
SOC 272
EMPL 202
EDUC 168
SAN 291
SUSTDEV 62
GENDER 29

RÉSULTATS DES TRAVAUX

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	délégations
N° doc. préc.:	8169/1/21 REV1
Objet:	Conclusions du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil, sur le renforcement de la gouvernance multiniveaux dans le cadre de la promotion de la participation des jeunes aux processus décisionnels

Les délégations trouveront en annexe les Conclusions du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres réunis au sein du Conseil sur le renforcement de la gouvernance multiniveaux dans le cadre de la promotion de la participation des jeunes aux processus décisionnels, que le Conseil "Éducation, jeunesse, culture et sport" a approuvées lors de sa session qui s'est tenue les 17 et 18 mai 2021.

Conclusions du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres réunis au sein du Conseil

sur

Le renforcement de la gouvernance multiniveaux dans le cadre de la promotion de la participation des jeunes aux processus décisionnels

LE CONSEIL ET LES REPRÉSENTANTS DES GOUVERNEMENTS DES ÉTATS MEMBRES,
RÉUNIS AU SEIN DU CONSEIL,

RAPPELANT CE QUI SUIVIT:

1. L'article 165 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne dispose que l'action de l'Union européenne vise à encourager la participation des jeunes à la vie démocratique de l'Europe.
2. Aux termes de l'article 2 du traité sur l'Union européenne, "l'Union est fondée sur les valeurs de respect de la dignité humaine, de liberté, de démocratie, d'égalité, de l'état de droit, ainsi que de respect des droits de l'homme, y compris des droits des personnes appartenant à des minorités". L'article 10, paragraphe 3, du traité dispose que tout citoyen a le droit de participer à la vie démocratique de l'Union.
3. Les articles 11 et 12 de la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne disposent que toute personne a droit à la liberté d'expression, de réunion pacifique et d'association. L'article 24 de la charte prévoit que les enfants peuvent exprimer leur opinion librement et que celle-ci est prise en considération pour les sujets qui les concernent, en fonction de leur âge et de leur maturité.

4. La résolution du Conseil sur un cadre pour la coopération européenne dans le domaine de la jeunesse: la stratégie de l'Union européenne en faveur de la jeunesse 2019-2027¹ rappelle combien il importe de soutenir l'engagement social et civique et vise à veiller à ce que tous les jeunes disposent des ressources nécessaires pour participer à la société. La résolution reconnaît également le principe de la participation² et les dimensions mondiale, européenne, nationale, régionale et locale³.
5. Le programme de développement durable à l'horizon 2030⁴ des Nations unies fait des jeunes des agents actifs du développement durable; le programme d'action mondial pour la jeunesse⁵ des Nations unies prône une pleine et effective participation des jeunes à la vie de la société.
6. La Charte européenne sur la participation des jeunes à la vie locale et régionale⁶ élaborée par le Conseil de l'Europe insiste sur la nécessité de renforcer l'accès des jeunes au plein exercice de leurs droits et de leurs libertés, en particulier en matière de participation.
7. Les conclusions du Conseil visant à favoriser la sensibilisation démocratique et l'engagement démocratique chez les jeunes en Europe⁷ confirment que tous les jeunes devraient pouvoir participer de manière significative aux décisions relatives à toutes les questions qui les concernent. Ils ont droit à la liberté d'expression, à l'accès à l'information et à la protection contre toute discrimination.

¹ JO C 456 du 18.12.2018, p. 1.

² "En reconnaissant que tous les jeunes sont une ressource pour la société, l'ensemble des politiques et activités relatives aux jeunes devraient veiller au respect du droit des jeunes de participer à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi des politiques qui les concernent au moyen d'une participation effective des jeunes et des mouvements de jeunesse. Dans ce contexte, les politiques devraient être conçues en tenant compte des changements entraînés par la communication numérique, qui ont une incidence sur la participation démocratique et civique."

³ "Pour garantir un impact durable sur les jeunes, il est important que la politique de la jeunesse de l'Union européenne soit mise en œuvre en gardant à l'esprit les interactions avec les niveaux régional et local, et que des activités soient menées pour soutenir les politiques de la jeunesse sur le terrain. Parallèlement, la voix des jeunes devrait être prise en compte lorsque des questions mondiales sont traitées."

⁴ https://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/70/1&Lang=F

⁵ <https://www.un.org/development/desa/youth/world-programme-of-action-for-youth.html>

⁶ Charte européenne sur la participation des jeunes à la vie locale et régionale, de 1992, révisée en 2003 et 2015.

⁷ JO C 415 du 1.12.2020, p. 16.

8. Les conclusions du Conseil sur le rôle de la jeunesse dans l'édification d'une société sûre, solidaire et harmonieuse en Europe⁸ énoncent que les jeunes sont des innovateurs et des moteurs du changement et il convient de soutenir et de solliciter activement leurs contributions et de considérer celles-ci comme essentielles à l'édification d'une société pacifique et à la promotion d'une gouvernance démocratique.
9. La résolution du Conseil relative à la promotion de la participation politique des jeunes à la vie démocratique en Europe⁹ et la résolution du Conseil relative à la promotion de formes nouvelles et concrètes de participation de tous les jeunes à la vie démocratique en Europe¹⁰ renforcent la dimension "jeunesse" dans son ensemble et insistent sur le fait qu'il importe de promouvoir la participation active et responsable des jeunes lors de l'élaboration de politiques qui ont une incidence sur la vie des jeunes.
10. Il ressort de l'enquête Eurobaromètre Flash de 2019 consacrée aux jeunes¹¹ que les jeunes sont très actifs dans la vie démocratique et que les niveaux de participation sont en hausse, les trois quarts des jeunes répondants étant engagés dans un mouvement organisé, sous une forme ou sous une autre.
11. Selon l'étude sur le panorama de la représentation des jeunes dans l'UE¹², le secteur de la jeunesse au sein de l'UE se développe et les structures traditionnelles de la représentation des jeunes, telles que les ONG et les réseaux, continuent de jouer un rôle clé; l'étude signale par ailleurs la nécessité de disposer d'espaces de participation plus diversifiés et plus souples.

⁸ JO C 195 du 7.6.2018, p. 13.

⁹ JO C 417 du 15.12.2015, p. 10.

¹⁰ JO C 169 du 9.6.2011, p. 1.

¹¹ Eurobaromètre Flash 478: "How do we build a stronger, more united Europe? The views of young people" ("Comment construire une Europe plus forte et plus unie? Le point de vue des jeunes"), https://data.europa.eu/euodp/fr/data/dataset/S2224_478_ENG

¹² Étude sur le panorama de la représentation des jeunes dans l'UE ("Study on the landscape of youth representation in the EU"), 2019, <https://op.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/57e87ca0-900d-11ea-812f-01aa75ed71a1/language-en/format-PDF/source-search>

CONSCIENTS DE CE QUI SUIVIT:

12. Bien que des progrès significatifs aient été accomplis, les jeunes continuent d'avoir moins de possibilités de participation ainsi que d'être sous-représentés dans les processus décisionnels, et sont confrontés à de multiples difficultés qui ont été accentuées par la pandémie de COVID-19. Les principales difficultés¹³ amplifiées chez les jeunes en situation de vulnérabilité sont notamment un risque accru de chômage, d'emploi précaire, de pauvreté, d'exclusion, de marginalisation, de discrimination et d'inégalité, des investissements insuffisants dans le développement des compétences, ainsi que des conséquences sur leur santé mentale.
13. La vulnérabilité croissante des jeunes est liée à une inégalité d'accès à l'éducation et à la formation formelles inclusives, à l'apprentissage non formel et informel et aux possibilités en la matière, à leur surreprésentation dans les formes de travail atypiques et à un accès insuffisant à la protection sociale, qui ont un effet structurel sur la vie des jeunes, leur émancipation et leur transition vers l'autonomie, notamment en termes d'accès au logement, de conditions de vie équitables, de soins de santé et d'emplois décents.

¹³ Partenariat entre l'UE et le Conseil de l'Europe dans le domaine de la jeunesse, "Towards a better understanding of the impact of Covid-19 on the youth sector" ("Pour une meilleure compréhension des conséquences de la COVID-19 dans le secteur de la jeunesse"), <https://pjp-eu.coe.int/documents/42128013/72351197/Summary+13+Oct+2020.pdf/c8808ff7-25be-f7f9-3504-b2a189a64bd0>; Parlement européen, "COVID-19: MEPs ask to prevent lasting damage on youth and on sport" ("COVID-19: les députés du PE demandent de prévenir un préjudice durable dans les secteurs de la jeunesse et du sport") (janvier 2021) <https://www.europarl.europa.eu/news/fr/press-room/20210122IPR96224/covid-19-meps-ask-to-prevent-lasting-damage-on-youth-and-on-sport>; Les réponses de l'OCDE face au coronavirus (COVID-19), "Youth and COVID-19: Response, recovery and resilience" ("Jeunesse et COVID-19: réponse, reprise et résilience") (juin 2020) <https://www.oecd.org/coronavirus/policy-responses/youth-and-covid-19-response-recovery-and-resilience-c40e61c6/>; OIT, Emploi des jeunes, <https://www.ilo.org/global/topics/youth-employment/lang--fr/index.htm>.

14. Il est urgent que les jeunes bénéficient d'une éducation à la citoyenneté de qualité qui favorise les valeurs démocratiques, et qu'ils s'approprient des compétences en matière d'éducation à l'information et aux médias afin d'être en mesure de comprendre les contextes de nature politique et sociétale, de prendre conscience des menaces que représentent la désinformation, la polarisation et la propagande, et d'être pleinement et librement informés, de manière à faire des choix pertinents et prendre des décisions appropriées.
15. Le nouveau programme stratégique 2019-2024 du Conseil européen¹⁴ et le programme de travail de la Commission pour 2021¹⁵ mettent en évidence le rôle des jeunes dans la construction d'une Europe neutre pour le climat, verte, équitable, numérique et sociale, dans la promotion de modes de consommation et de production durables et dans la mise en œuvre du programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'accord de Paris sur le changement climatique.
16. L'apprentissage non formel et informel joue un rôle déterminant, par exemple sur les questions de citoyenneté et de participation; il fait partie du programme de travail européen sur l'animation socio-éducative¹⁶ et vise à renforcer et développer la coopération entre les différents acteurs associés à l'animation socio-éducative dans de nombreux domaines, conformément au "processus de Bonn" et à la mise en œuvre d'un cadre stratégique pour le développement de l'animation socio-éducative¹⁷.

¹⁴ <https://www.consilium.europa.eu/media/39916/a-new-strategic-agenda-2019-2024-fr.pdf>

¹⁵ https://ec.europa.eu/info/publications/2021-commission-work-programme-key-documents_en

¹⁶ Résolution relative au cadre pour l'établissement d'un programme de travail européen sur l'animation socio-éducative (JO C 415 du 1.12.2020, p. 1), [https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:42020Y1201\(01\)](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:42020Y1201(01))

¹⁷ Déclaration finale de la 3^e convention européenne sur l'animation socio-éducative https://www.eywc2020.eu/downloads/doctrine/WebforumVeranstaltungenWebsiteBundle:Media-file-70/FR_3rd%20EYWC_final%20Declaration.pdf

CONSIDÈRENT QUE:

17. Les jeunes apportent une contribution essentielle au développement de la société. Les décisions prises aujourd'hui ont une incidence tant sur leur vie présente que sur leur vie future. Les jeunes sont concernés par des questions de nature transsectorielle qui sont en rapport avec tout l'éventail du programme politique. Par conséquent, leur mobilisation et leur implication en vue de trouver des réponses aux défis sociétaux, environnementaux, numériques, économiques, culturels et politiques sont essentielles pour promouvoir le principe démocratique de la représentation. Les jeunes seraient ainsi en mesure de prendre leur vie en main, d'apprendre, de faire entendre leur voix dans la construction d'une société résiliente, solidaire, inclusive, neutre pour le climat, prospère, équitable et durable, et de contribuer à la relance de l'Europe dans un contexte de situations de crise majeures, telles que la pandémie de COVID-19, ainsi qu'à la transition numérique et écologique.
18. Pour une approche efficace de la gouvernance multiniveaux¹⁸ dans le domaine de la jeunesse, notamment en ce qui concerne la participation des jeunes, il importe de soutenir la mise en place et le développement d'une représentation des jeunes à tous les niveaux¹⁹, de reconnaître le droit des jeunes à s'auto-organiser et à participer, et de leur donner les moyens de le faire. Il est indispensable de reconnaître et soutenir les organisations et structures de jeunesse, en veillant à l'existence d'un environnement favorable à tous les niveaux, pour que les jeunes puissent participer de manière efficace, significative et durable aux processus décisionnels.

¹⁸ Voir la définition en annexe.

¹⁹ Voir la définition en annexe.

19. La stratégie de l'Union européenne en faveur de la jeunesse 2019-2027²⁰ porte sur la participation des jeunes à la vie démocratique, soutient l'engagement social et civique des jeunes et vise à veiller à ce que tous les jeunes disposent des ressources nécessaires pour participer à la société, l'accent étant mis sur la réalisation de la vision et des objectifs qu'ont les jeunes pour l'Europe en mobilisant les instruments stratégiques au niveau de l'UE ainsi que les efforts déployés par toutes les parties prenantes aux niveaux national, régional et local.
20. Les 11 objectifs pour la jeunesse européenne²¹ sont axés sur la vision des jeunes pour l'Europe, recensent des domaines intersectoriels ayant une incidence sur la vie des jeunes et reflètent les priorités qui leur importent, notamment la participation des jeunes en tant que telle, traitée dans le cadre de l'objectif #9, "Espaces et participation pour tous".
21. La participation des jeunes signifie l'exercice de leurs droits et le fait d'avoir des possibilités et la responsabilité de participer aux processus décisionnels et de les influencer, ainsi que d'être systématiquement associés aux actions et activités qui contribuent à renforcer une société fondée sur les valeurs de l'UE, et de bénéficier d'une égalité d'accès et d'un soutien à cet égard.
22. La participation des jeunes suppose également de prévenir le rétrécissement des espaces dévolus à la société civile, qui a une incidence considérable sur les processus décisionnels et occasionne des difficultés supplémentaires pour les jeunes, les organisations et les structures de jeunesse et les animateurs socio-éducatifs.

²⁰ JO C 456 du 18.12.2018, p. 1.

²¹ Stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse, annexe 3, *ibid.*

23. Au cours des dix dernières années, le dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse²² a contribué à encourager la participation des jeunes à tous les niveaux, grâce à l'implication des conseils de la jeunesse, des groupes de travail nationaux et d'autres parties prenantes représentant les jeunes, tout en promouvant un dialogue structurel avec les décideurs concernés. Les parties prenantes de la société civile représentant les jeunes, en particulier le Forum européen de la jeunesse, les organisations internationales non gouvernementales de la jeunesse et les conseils nationaux de la jeunesse, ont apporté une contribution précieuse à la représentation des jeunes dans les processus décisionnels au niveau de l'UE, notamment par l'intermédiaire des conférences de l'Union européenne sur la jeunesse.
24. La gouvernance de la politique de la jeunesse diffère d'un État membre de l'UE à l'autre, compte tenu de la diversité des contextes politiques, culturels, historiques, sociétaux et géographiques. Les États membres ont des cadres différents (par exemple, le cadre juridique applicable à l'élaboration de la politique de la jeunesse, le rôle des organes élus/des structures législatives, ou les thèmes couverts par les politiques de la jeunesse), ainsi que des modèles de mise en œuvre différents (par exemple, coordination horizontale, verticale ou intersectorielle, pouvoirs d'exécution à différents niveaux de l'administration publique)²³.
25. S'exprimer dans un éventail de formats et de contextes géographiques large et divers constitue le fondement sur lequel reposent la représentation et la participation des jeunes. Ces formats peuvent être des organisations et des groupes non formels, tant dans les environnements urbains que dans des zones rurales et éloignées²⁴, des structures socio-éducatives, des conseils de la jeunesse et des organisations de jeunesse à tous les niveaux, auxquels s'ajoutent les jeunes qui ne font pas partie de structures ou d'organisations existantes.

²² JO C 189 du 2.6.2019, p. 1.

²³ "Insights into youth policy governance", Partenariat pour la jeunesse, 2018, https://pjp-eu.coe.int/documents/42128013/47261953/122018-Insights_web.pdf/99400a12-31e8-76e2-f062-95abec820808

²⁴ JO C 193 du 9.6.2020, p. 3.

SOULIGNENT CE QUI SUIT:

26. Il est essentiel que tous les jeunes disposent des mêmes possibilités de participation et d'engagement ainsi que des mêmes moyens d'action dans le cadre des processus décisionnels pertinents, à tous les niveaux. Cette participation est importante non seulement pour la qualité des politiques de la jeunesse, mais aussi pour toutes les autres politiques transversales touchant les jeunes. C'est du développement personnel, social, culturel et intellectuel des jeunes et de leur transition vers l'âge adulte²⁵ qu'il s'agit.
27. La participation des jeunes génère un sentiment d'appartenance, de citoyenneté et de solidarité, et rend les processus politiques plus transparents et plus responsables à leur égard. Dans le même temps, la participation des jeunes donne à ceux-ci les moyens d'agir et les aide à développer leur confiance en eux ainsi qu'un sens de l'initiative, un sentiment d'adhésion et de responsabilité, leur permettant ainsi d'acquérir et de développer une expérience et des compétences pertinentes pour leur vie démocratique et professionnelle, dans des domaines tels que l'esprit critique, la communication, la négociation et l'esprit d'équipe.
28. L'intégration de la gouvernance multiniveaux lors de la promotion de la participation des jeunes aux processus décisionnels favorise des sociétés inclusives et résilientes, renforce la cohésion sociale, civique et territoriale ainsi que les liens entre les politiques aux niveaux européen et local grâce à des initiatives concrètes telles que la capitale européenne de la jeunesse et le projet "Europe goes local" du programme Erasmus+/Jeunesse en action²⁶. Dans le même temps, elle donne aux jeunes des moyens d'action en leur offrant des opportunités de mettre en pratique et d'améliorer les connaissances, les aptitudes, les compétences et les attitudes dont ils ont besoin pour participer pleinement à des sociétés diversifiées et se préparer aux défis à venir.

²⁵ Déclaration finale Lisboa +21.

²⁶ <https://www.europegoeslocal.eu/about/>

29. La transformation numérique de nos démocraties²⁷ rend nécessaire d'explorer et de promouvoir des formes de participation innovantes et alternatives, telles que les outils de démocratie numérique, tout en reconnaissant les défis que posent la participation à l'espace numérique et l'accès limité de certains jeunes à l'internet ou aux technologies numériques, ou encore leur manque de compétences et de connaissances nécessaires à leur utilisation. Par conséquent, il est nécessaire de fournir un accès et des solutions sur mesure pour soutenir la participation des jeunes à la vie démocratique par des moyens numériques et associer les jeunes de manière inclusive.
30. Il convient de continuer à soutenir les politiques qui créent davantage de possibilités pour les jeunes et permettent leur pleine participation à la société. Dans ce contexte, il convient de renforcer le rôle de l'animation socio-éducative, de l'apprentissage non formel et informel et d'un dialogue effectif avec tous les jeunes, dans le cadre d'une approche transsectorielle de domaines tels que la politique sociale, l'emploi, l'éducation, la transition numérique, les soins de santé, le logement, la culture et l'environnement.
31. Pour la participation effective des jeunes²⁸ à la société, certains aspects essentiels doivent être pris en considération, par exemple: cartographie de la gouvernance de la politique de la jeunesse; apprentissage comparatif²⁹ en ce qui concerne les mécanismes de la politique de la jeunesse à tous les niveaux; formation des fonctionnaires aux questions relatives à la participation des jeunes; et identification du rôle et des responsabilités des jeunes dans la conception, l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques.

²⁷ Communication de la Commission relative au plan d'action pour la démocratie européenne, <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=COM:2020:790:FIN&qid=1607079662423>

²⁸ "Insights into youth policy governance", Partenariat pour la jeunesse, 2018, https://pjp-eu.coe.int/documents/42128013/47261953/122018-Insights_web.pdf/99400a12-31e8-76e2-f062-95abec820808

²⁹ Voir la définition en annexe.

PRENNENT NOTE DE CE QUI SUIVIT:

32. Les idées et avis des jeunes qui ont été partagés lors de la conférence de l'UE sur la jeunesse de mars 2021, au cours de laquelle les jeunes ont présenté un certain nombre d'initiatives qui constituent une source précieuse d'inspiration pour l'action des décideurs, des organisations de jeunesse et des jeunes eux-mêmes, afin de promouvoir la démocratie parmi les jeunes aux niveaux local, régional, national et européen. Ces idées et avis concernent:

- la mise en place, aux niveaux concernés, de mécanismes de consultation des jeunes sur les questions de politique nationale, régionale et locale;
- l'organisation d'actions d'apprentissage non formel et de formation à l'argumentation destinées aux jeunes, y compris les moins favorisés;
- l'abaissement à 16 ans de l'âge du droit de vote, accompagné d'une éducation à la citoyenneté, afin d'encourager les jeunes et de leur donner les moyens de participer activement aux élections;
- le recensement des espaces publics qui sont à disposition des jeunes et la promotion de leur utilisation, ainsi que l'harmonisation de ces informations;
- l'élaboration conjointe et l'adoption de lignes directrices et de labels de qualité de l'UE afin de garantir à tous les jeunes l'accès à des espaces numériques adaptés, sûrs et inclusifs;
- la création de plateformes destinées à soutenir les initiatives fondées sur une dynamique ascendante et dirigées par les jeunes et les organisations de jeunesse aux niveaux local et régional;
- l'élargissement des programmes scolaires et la diversification des parties prenantes par l'inclusion d'organisations non gouvernementales, afin de favoriser le développement de la pensée créative, de la citoyenneté active et de la pratique du processus décisionnel au moyen de l'éducation non formelle.

INVITENT LES ÉTATS MEMBRES, CONFORMÉMENT AU PRINCIPE DE SUBSIDIARITÉ, ET AUX NIVEAUX APPROPRIÉS, À:

33. responsabiliser tous les jeunes grâce à l'éducation et à la formation, à l'information adressée aux jeunes, au retour d'information, à l'apprentissage non formel et informel, à l'animation socio-éducative et à d'autres pratiques qui contribuent à une participation éclairée et critique aux processus décisionnels multiniveaux;
34. promouvoir et soutenir de manière adéquate la mise en place ou l'amélioration de structures de gouvernance multiniveaux durables, afin de faciliter la participation des jeunes aux processus décisionnels ainsi qu'à l'élaboration des programmes, tout en encourageant diverses solutions participatives non formelles. Il est nécessaire pour cela de reconnaître, soutenir et faire pleinement participer les organisations de jeunesse, les animateurs socio-éducatifs, les jeunes professionnels, les animateurs de jeunesse³⁰, les écoles, les enseignants, les entraîneurs, les formateurs et les autres parties prenantes concernées. Des efforts spécifiques devraient être déployés pour atteindre et responsabiliser les jeunes qui ne participent pas à des structures et organisations formelles;
35. promouvoir et soutenir, en particulier dans les quartiers défavorisés et les zones rurales et éloignées, des solutions physiques, numériques et hybrides accessibles qui facilitent la participation et l'engagement effectifs de tous les jeunes dans les processus décisionnels à tous les niveaux, de manière multisectorielle, afin de leur offrir des espaces ouverts et sûrs, ainsi que des possibilités de développement personnel, social, culturel et professionnel;
36. offrir des chances égales et équitables, en soutenant toutes les formes de participation et d'engagement des jeunes à tous les niveaux. Cette approche s'applique à toutes les questions touchant les jeunes, par exemple l'accès au logement, à l'éducation et à des emplois décents, le développement durable, le changement climatique, les droits de l'homme, l'équité et la solidarité intergénérationnelles, l'égalité entre les hommes et les femmes, le renforcement des capacités et l'impact de la transition numérique, conformément à l'engagement de ne laisser personne de côté³¹;

³⁰ Aux fins des présentes conclusions, les animateurs de jeunesse incluent également les jeunes qui assument des fonctions de direction sans faire partie d'une organisation ou d'une structure formelle.

³¹ Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations unies.

37. lorsqu'il y a lieu, établir ou maintenir des synergies et une coopération entre les secteurs et programmes liés à la jeunesse, en particulier entre l'éducation et la formation dans le domaine de l'animation socio-éducative et les chercheurs travaillant dans le domaine de la jeunesse, afin de favoriser l'esprit critique, de fournir des informations complètes sur les processus décisionnels à tous les niveaux et d'accroître la compréhension, l'engagement et la participation effective et significative des jeunes.

INVITENT LES ÉTATS MEMBRES ET LA COMMISSION EUROPÉENNE, DANS LEURS DOMAINES DE COMPÉTENCE RESPECTIFS ET AUX NIVEAUX APPROPRIÉS, DANS LE RESPECT DU PRINCIPE DE SUBSIDIARITÉ, À:

38. intégrer et soutenir des structures actives et durables de participation des jeunes à l'élaboration de politiques pour et avec les jeunes à tous les niveaux et dans tous les domaines, tout en leur donnant accès à des données et des éléments probants fiables, ainsi qu'à des processus décisionnels responsables et régulièrement soumis à révision, en s'appuyant sur les processus de participation tels que le dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse et les autres dispositifs en place dans les différents domaines d'action qui visent à encourager la participation des jeunes;
39. soutenir la poursuite de l'élaboration et la révision des approches visant à accroître la participation des jeunes aux processus décisionnels à tous les niveaux. Il est possible de s'appuyer pour cela sur les concepts et mécanismes existants, ainsi que sur les travaux du Conseil de l'Europe, des États membres et des organisations de la société civile en la matière. Ces approches devraient associer les jeunes, les animateurs socio-éducatifs, les organisations de jeunesse (y compris les conseils locaux de la jeunesse), les praticiens, les chercheurs travaillant sur la politique de la jeunesse et les décideurs politiques, à tous les niveaux et dans tous les secteurs concernés;

40. tirer pleinement parti des programmes pertinents de l'UE (notamment Erasmus+ et le corps européen de solidarité) pour promouvoir et soutenir les connaissances, l'échange de pratiques et les activités d'apprentissage mutuel, ainsi que la conception, le développement, la mise en œuvre et l'évaluation de mécanismes de participation des jeunes relevant d'une approche fondée sur la gouvernance multiniveaux;
41. lorsqu'il y a lieu, utiliser de manière effective le tableau de bord³² de la politique de la jeunesse de l'UE et tenir compte, le cas échéant, des analyses d'impact comparant, entre autres, la portée de la participation des jeunes aux processus décisionnels et les caractéristiques régionales et locales en matière de démographie, de bien-être, d'engagement démocratique et de développement durable;
42. continuer à promouvoir le dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse et les groupes de travail nationaux mis en place dans les États membres et, le cas échéant, réserver un rôle clé aux conseils nationaux de la jeunesse, afin de tirer parti de ce cadre dans d'autres processus consultatifs, tels que ceux liés à la conférence sur l'avenir de l'Europe et à l'initiative pour un nouveau Bauhaus européen.

INVITENT LA COMMISSION À:

43. organiser une activité d'apprentissage par les pairs dans le domaine de la jeunesse, afin d'échanger des connaissances et des expériences sur la manière de promouvoir la participation effective des jeunes aux processus décisionnels à tous les niveaux et dans tous les domaines d'action, et de parvenir ainsi à une compréhension commune du concept de gouvernance multiniveaux;

³² Élaboré par le groupe d'experts créé en 2019, dans le cadre de la stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse (2019-2027) et de son plan de travail 2019-2021.

44. contribuer au renforcement des connaissances et des capacités en matière de participation des jeunes aux processus décisionnels à différents niveaux, y compris, dans la mesure du possible, par l'intermédiaire du wiki pour les jeunes, des réseaux de recherche dans le domaine de la jeunesse et de la coopération avec des organisations internationales telles que le Conseil de l'Europe, les Nations unies, l'OCDE et d'autres organismes compétents;
45. utiliser, lorsqu'il y a lieu, le portail européen de la jeunesse pour nouer le dialogue avec les jeunes dans le cadre de dialogues et de consultations en ligne.

INVITENT TOUS LES ACTEURS PARTICIPANT À DES ACTIVITÉS DE COOPÉRATION EUROPÉENNES DANS LE DOMAINE DE LA JEUNESSE À S'EFFORCER:

46. d'établir des procédures transparentes permettant aux jeunes d'être directement associés aux processus décisionnels, que ce soit individuellement, dans le cas de responsables de jeunesse, ou par l'intermédiaire d'organisations de jeunesse, d'animateurs socioculturels, d'enseignants, de chercheurs, de journalistes ou d'autres structures ou groupes non formels liés à la jeunesse. Il conviendrait d'aborder, dans ce contexte participatif et d'un point de vue intersectoriel, toutes les questions ayant une incidence sur la vie des jeunes, tout en favorisant les synergies et la coopération dans le cadre de processus décisionnels communs, de responsabilités partagées et de la mise en œuvre de solutions;
47. d'élargir la portée et l'éventail des possibilités offertes aux parties prenantes de l'éducation formelle et de l'apprentissage informel et non formel pour agir de concert afin d'accroître la participation des jeunes aux processus décisionnels et de soutenir diverses formes d'"apprentissage de la participation" dès le plus jeune âge, ce qui augmente les possibilités de participation tout au long de la vie³³.

³³ Recommandation du Conseil relative aux compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie (JO C 189 du 4.6.2018, p. 1).

Définitions

Aux fins des présentes conclusions, on entend par:

"*gouvernance multiniveaux*", les structures et processus décisionnels, dans des contextes formels et non formels, qui existent à différents niveaux territoriaux (local, régional, national et européen) et auxquels les jeunes et/ou les organisations de jeunesse participent, lorsque les décisions sont prises conformément à un accord entre tous les acteurs, tant horizontalement que verticalement, sur la base du principe de subsidiarité, afin que les décisions soient prises et les politiques mises en œuvre aux niveaux institutionnels et territoriaux les plus appropriés;

"*tous les niveaux*", les niveaux local, régional, national, européen et mondial, selon le cas;

"*apprentissage comparatif*", un processus grâce auquel une organisation peut comparer ses performances à celles d'autres organisations. L'objectif est de tirer des enseignements des points forts d'autres organisations et de ce qu'elles font bien, de chercher une inspiration pour le travail de sa propre organisation, et d'apprendre de ses erreurs. Il s'agit d'un processus actif et continu et non d'une simple comparaison d'indicateurs, de faits et de mesures.

Références

En adoptant les présentes conclusions, le Conseil et les représentants des gouvernements des États membres réunis au sein du Conseil prennent note des documents suivants:

- Conclusions du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil, visant à favoriser la sensibilisation démocratique et l'engagement démocratique chez les jeunes en Europe (JO C 415 du 1.12.2020, p. 16)

https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=uriserv%3AOJ.C_.2020.415.01.0016.01.FRA&toc=OJ%3AC%3A2020%3A415%3ATOC

- Résolution du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil, relative au cadre pour l'établissement d'un programme de travail européen sur l'animation socio-éducative (JO C 415 du 1.12.2020, p. 1)

https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=uriserv%3AOJ.C_.2020.415.01.0001.01.FRA&toc=OJ%3AC%3A2020%3A415%3ATOC

- Conclusions du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil, intitulées "Améliorer les perspectives des jeunes dans les zones rurales et éloignées" (JO C 193 du 9.6.2020, p. 3)

https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=uriserv%3AOJ.C_.2020.193.01.0003.01.FRA&toc=OJ%3AC%3A2020%3A193%3ATOC

- Résolution du Conseil et des représentants des États membres réunis au sein du Conseil établissant des lignes directrices pour la gouvernance du dialogue de l'Union européenne en faveur de la jeunesse (JO C 189 du 5.6.2019, p. 1)

https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=uriserv%3AOJ.C_.2019.189.01.0001.01.FRA&toc=OJ%3AC%3A2019%3A189%3ATOC

- Conclusions du Conseil sur le rôle de la jeunesse dans l'édification d'une société sûre, solidaire et harmonieuse en Europe (JO C 195 du 7.6.2018, p. 13)

https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=uriserv%3AOJ.C_.2018.195.01.0013.01.FRA&toc=OJ%3AC%3A2018%3A195%3ATOC

- Résolution du Conseil de l'Union européenne et des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil, sur un cadre pour la coopération européenne dans le domaine de la jeunesse: la stratégie de l'Union européenne en faveur de la jeunesse 2019-2027 (JO C 456 du 18.12.2018, p. 1)

https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=uriserv%3AOJ.C_.2018.456.01.0001.01.FRA&toc=OJ%3AC%3A2018%3A456%3ATOC

- Résolution du Conseil relative à la promotion de la participation politique des jeunes à la vie démocratique en Europe (JO C 417 du 15.12.2015, p. 10)

https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=uriserv%3AOJ.C_.2015.417.01.0010.01.FRA&toc=OJ%3AC%3A2015%3A417%3ATOC

- Recommandation du Conseil relative aux compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie (JO C 189 du 4.6.2018, p. 1).

https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=uriserv%3AOJ.C_.2018.189.01.0001.01.FRA&toc=OJ%3AC%3A2018%3A189%3ATOC

- Recommandation du Conseil relative à la validation de l'apprentissage non formel et informel (JO C 398 du 22.12.2012, p. 1)

[https://eur-lex.europa.eu/legal-content/fr/TXT/PDF/?uri=CELEX:32012H1222\(01\)&from=EN](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/fr/TXT/PDF/?uri=CELEX:32012H1222(01)&from=EN)

- Résolution du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil, relative à la promotion de formes nouvelles et concrètes de participation de tous les jeunes à la vie démocratique en Europe (JO C 169 du 9.6.2011, p. 1)

https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=uriserv%3AOJ.C_.2011.169.01.0001.01.FRA&toc=OJ%3AC%3A2011%3A169%3ATOC

- Un nouveau programme stratégique 2019-2024, Conseil européen

<https://www.consilium.europa.eu/media/39914/a-new-strategic-agenda-2019-2024.pdf>

- Programme de travail de la Commission pour 2021

https://ec.europa.eu/info/publications/2021-commission-work-programme-key-documents_fr

- Eurofound (2020), "Living, working and COVID-19" (Vivre, travailler et la COVID-19), série COVID-19,

https://www.eurofound.europa.eu/sites/default/files/ef_publication/field_ef_document/ef20059en.pdf

- COM (2020) 790 final – Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions relative au plan d'action pour la démocratie européenne

<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=COM%3A2020%3A790%3AFIN&qid=1607079662423>

- Déclaration finale de la 3^e convention européenne sur l'animation socio-éducative

https://www.eywc2020.eu/downloads/doctrine/WebforumVeranstaltungenWebsiteBundle:Media-file-54/3rdEYWC_finaldeclaration.pdf

- Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations unies
Résolution A/RES/70/1 de l'Assemblée générale des Nations unies du 25 septembre 2015
https://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/70/1&Lang=F
- Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant du 20 novembre 1989
https://treaties.un.org/pages/ViewDetails.aspx?src=IND&mtdsg_no=IV-11&chapter=4&lang=en https://ec.europa.eu/anti-trafficking/sites/default/files/un_convention_on_the_rights_of_the_child_1.pdf
- Programme d'action mondial des Nations unies pour la jeunesse
<https://www.un.org/esa/socdev/unyin/documents/wpay2010.pdf>
- "Parole aux jeunes". Manuel sur la Charte européenne révisée sur la participation des jeunes à la vie locale et régionale, Conseil de l'Europe
<https://rm.coe.int/16807023e1>
- Charte européenne révisée sur la participation des jeunes à la vie locale et régionale, Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe <https://rm.coe.int/168071b53c>
- Recommandation du Conseil de l'Europe sur la participation des enfants et des jeunes de moins de 18 ans. Recommandation CM/Rec (2012)2 du Comité des Ministres aux États membres sur la participation des enfants et des jeunes de moins de 18 ans
<https://rm.coe.int/168046c479>
- "Youth Participation in Democratic Life", EACEA, 2013
<https://www.lse.ac.uk/business-and-consultancy/consulting/assets/documents/youth-participation-in-democratic-life.pdf>

- COM (2018) 269 final – SWD (2018) 168 final – Résultats de la méthode ouverte de coordination dans le domaine de la jeunesse 2010-2018, accompagnant le document: Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions intitulée "Mobiliser, connecter et autonomiser les jeunes: une nouvelle stratégie de l'Union européenne en faveur de la jeunesse"

<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX%3A52018SC0168>

- "Insights into youth policy governance", Partenariat pour la jeunesse, 2018

https://pjp-eu.coe.int/documents/42128013/47261953/122018-Insights_web.pdf/99400a12-31e8-76e2-f062-95abec820808

- "New and innovative forms of youth participation in decision-making processes", Conseil de l'Europe, octobre 2017

<https://rm.coe.int/new-and-innovative-forms-of-youth-participation-in-decision-making-pro/1680759e6a>

- Document d'analyse sur la participation des jeunes, "Young people political participation in Europe: What do we mean by participation?", Partenariat pour la jeunesse

<https://pjp-eu.coe.int/documents/42128013/47261980/What+is+youth+participation.pdf/223f7d06-c766-41ea-b03c-38565efa971a>

- Partenariat entre l'UE et le Conseil de l'Europe dans le domaine de la jeunesse, 2020

<https://pjp-eu.coe.int/en/web/youth-partnership>

<https://pjp-eu.coe.int/en/web/youth-partnership/covid-19>

<https://pjp-eu.coe.int/en/web/youth-partnership/latest-update-and-analysis>

- Parlement européen, "COVID-19: MEPs ask to prevent lasting damage on youth and on sport" (27 janvier 2021)

<https://www.europarl.europa.eu/news/en/press-room/20210122IPR96224/covid-19-meps-ask-to-prevent-lasting-damage-on-youth-and-on-sport>

- Les réponses de l'OCDE face au coronavirus (COVID-19), "Youth and COVID-19: Response, recovery and resilience" (11 juin 2020)

<https://www.oecd.org/coronavirus/policy-responses/youth-and-covid-19-response-recovery-and-resilience-c40e61c6/#endnotea0z6>

- OIT, Emploi des jeunes

<https://www.ilo.org/global/topics/youth-employment/lang--en/index.htm>

- Sept conclusions clés de l'enquête sur la gouvernance des affaires de la jeunesse, OCDE

<http://www.oecd.org/mena/governance/seven-key-findings-from-the-youth-governance-survey-french.pdf>

- Déclaration Lisboa+21 sur les politiques et programmes en faveur de la jeunesse, 2019

<https://www.lisboa21.gov.pt/en/content/declaracao/declaration.html>

- Initiative pour un nouveau Bauhaus européen

https://europa.eu/new-european-bauhaus/index_en